

**Sébastien CHIMOT**  
Conseiller Municipal  
Président du Groupe « Un projet  
D'avenir pour Crécy et ses hameaux »



**Ville de Crécy-la-Chapelle**  
Groupe « Un projet d'Avenir  
Pour Crécy et ses hameaux »

Crécy-la-Chapelle, le 29 avril 2020

**OBJET : Réouverture de nos écoles suite au confinement.**

Monsieur le Maire,

Nombreux sont nos administrés qui s'interrogent légitimement sur les conditions sanitaires de réouverture de nos écoles de Crécy-la-Chapelle, à l'issue de la période de confinement qui pourrait se terminer le 11 mai prochain.

Plusieurs Maires de notre département viennent de prendre la décision, en accord avec leurs Conseils Municipaux respectifs, de ne pas rouvrir leurs écoles considérant, à juste titre, que toutes les conditions d'accueil sans risque pour nos enfants, ne sont pas réunies avec certitude, face à ce virus qui a fait plus de 24.000 morts dans notre pays à ce jour.

Les experts du Conseil Scientifique COVID-19 eux-mêmes, se déclarent clairement défavorables à la réouverture des écoles le 11 mai et proposent de maintenir les crèches, les écoles et autres établissements scolaires fermés jusqu'au mois de septembre prochain.

Dans ses préconisations l'Association des Maires de France, même si elle affirme sa « *vigilance sur la nécessité de maintenir le caractère proportionné et temporaire des atteintes aux droits individuels et collectifs nécessités par l'état d'urgence sanitaire* », place la santé des Français au premier rang de ses priorités.

Il semble évident que la réouverture des écoles, tient bien plus de l'impérieuse nécessité de relancer l'économie Française en renvoyant les Français au travail, que du souci de l'apprentissage scolaire des élèves : d'ailleurs combien de journées réelles d'école restera-t-il pour chaque élève jusqu'aux vacances d'été ? Je tiens à ce sujet à souligner le formidable travail des enseignantes et des enseignants en général et de celles et ceux de notre commune en particulier, durant cette période inédite de confinement. Ils ont réussi à relever le formidable défi de continuer à maintenir l'activité scolaire de nos petits écoliers Créçois à distance, en utilisant les seuls moyens numériques à leur disposition.

**Je veux leur rendre ici un hommage appuyé et les assurer de ma gratitude et de celle de tous les parents d'élèves.**

Cependant, nous sommes tous conscients que la configuration de nos écoles, de nos structures d'accueil périscolaire, des cantines scolaires ne permet pas de respecter les préconisations du Conseil Scientifique. Ce qui est un problème évident pour le strict respect des mesures de précaution à prendre pour la santé de nos écoliers.

Je considère que les conditions sanitaires de sécurité ne sont pas réunies pour une réouverture de nos écoles, à Crécy-la-Chapelle.

**En conséquence, je vous demande en conscience, Monsieur le Maire, de surseoir à l'ouverture de nos écoles Créçoises le 11 mai prochain et de considérer que le principe de précaution doit prévaloir face à toute autre considération. Et ce, jusqu'à la prochaine rentrée scolaire 2020/2021. Il en va de la santé de nos enfants, de nos personnels, de ceux de l'État, des parents d'élèves et plus largement de l'ensemble de nos concitoyens.**

**Enfin, nous devons réfléchir tous ensemble à l'organisation d'un accueil pour les enfants des parents qui n'ont pas d'autre choix que de reprendre le travail.**

Bien évidemment, il est impératif que notre commune maintienne l'accueil des enfants des personnels soignants et des forces de l'ordre qui a été mis en place dès le début du confinement.

Je vous propose d'interroger tous mes collègues du Conseil Municipal de notre ville pour vous permettre une prise de décision objective et que cette décision courageuse ne repose pas sur vos seules épaules. Il en va de l'intérêt général.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Le Conseiller Municipal

Sébastien CHIMOT

*Bien à vous,  
Sébastien CHIMOT*